



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....9
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 21 mars à quatorze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALCOUFFE Stéphanie, ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SECRETAIRE DE SEANCE Madame CAVAILLES Françoise a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°2026-4
DELIBERATION N°2026-4-17
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation du correspondant défense

Vu les circulaires du 26 octobre 2001 ; du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004 ;

Vu l'instruction du 24 avril 2002 ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu le PV d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Considérant que le rôle du correspondant défense est de :

- devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives ;
- il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement militaire ;

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant défense ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé
et en avoir délibéré, à neuf voix pour,

- **Est désignée correspondant défense : Mme ALVERNHE Audrey ;**

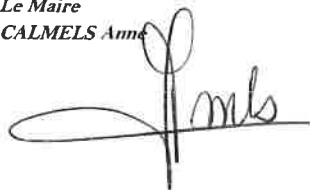
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 24 mars 2026
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 24 mars 2026

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.